



VISA APS et profession liberale

Par MALU

Bonjour,

Je suis en visa APS. J'ai trouvé un travail en contrat VDI (Vendeur à domicile indépendant) donc c'est profession libéral. J'aimerais savoir avec visa APS je peux accepter ce travail et demander visa entrepreneur / profession libéral après mon APS? Je tiens à informer que le travail correspond à mes études.

Merci de vos réponses